

Évaluation du risque chimique

Comme pour tout risque professionnel, l'évaluation du risque chimique est une étape indispensable et préalable à la mise en place d'une démarche de prévention. Consignée dans le document unique d'évaluation des risques professionnels, elle doit être renouvelée au minimum annuellement et à chaque modification importante des méthodes et des conditions de travail.

Il s'agit d'identifier et de prioriser les risques présentés par tous les agents chimiques recensés dans l'entreprise. Doit en découler un plan d'actions de prévention.

Pour être efficace, l'évaluation, menée sous la responsabilité de l'employeur, doit associer les salariés et les acteurs externes comme les intervenants en Santé au Travail de PREVEAM. Elle nécessite de dégager des moyens, notamment en temps, pour les personnes chargées de participer à la démarche.



1. Identification des dangers et des risques

Une fois l'inventaire des produits présents sur les lieux de travail réalisé, une identification des dangers inhérents à chacun doit être faite à partir de son étiquette de sécurité, de sa fiche de données de sécurité, et, si elle existe, de sa fiche toxicologique INRS.

La dangerosité intrinsèque d'un produit est sa capacité à porter atteinte à la santé (dangers immédiats ou différés), à l'environnement, ou encore à la sécurité (incendie, explosion).

L'identification des risques consiste, quant à elle, à repérer :



- Les expositions, en fonctionnement habituel ou occasionnel : produits chimiques utilisés de façon délibérée dans les opérations de maintenance et d'entretien, dans les procédés de fabrication, de rénovation...
- Les expositions liées aux émissions régulières ou accidentelles issues de certaines activités ou procédés de travail (poussières de bois, fumées de soudure...)
- Les situations dangereuses liées à l'éventualité d'évènements tels qu'un incident technique, une erreur de manipulation...



L'identification des risques doit être réalisée par **observation du travail réel, entretiens avec les salariés et retours d'expérience.**

La prise en compte des observations des salariés sur les conditions de mises en œuvre réelles des produits chimiques et les dysfonctionnements fréquents permettra par la suite d'identifier des pistes de solutions adéquates.

2. Estimation des risques

Le risque lié à un produit chimique s'estime généralement en combinant la **gravité du dommage potentiel** et le **degré d'exposition** (ou la probabilité de survenue s'il s'agit d'une exposition accidentelle, estimée à partir de l'expérience, de l'historique, des statistiques...).

La gravité du dommage potentiel dépend notamment de la dangerosité intrinsèque de l'agent chimique. Par exemple, un agent corrosif entraînera des conséquences *a priori* plus graves qu'un agent irritant.

Le degré d'exposition s'estime notamment à partir de la durée et de la fréquence d'exposition, des mesures de protection en place, de la concentration, quantité et état (liquide, solide ou gazeux) du produit, du nombre de salariés exposés, des modes d'exposition possibles...

L'exposition peut être objectivée par des mesures réalisées dans l'environnement du poste de travail du salarié (prélèvements atmosphériques et/ou surfaciques) et/ou par la biométrie.

3. Priorisation des risques

L'estimation des risques va permettre de les **hiérarchiser** et donc de cibler ceux à traiter en priorité. Il s'agit des risques dont les conséquences sont les plus graves, les plus fréquentes, ceux qui concernent le plus de salariés, ceux pour lesquels des mesures de prévention simples existent... Un **plan d'actions** pourra alors être élaboré.

1 2 3 ...

Méthodologie d'évaluation du risque chimique

De nombreux outils et sources d'information sont disponibles pour mener à bien l'évaluation des risques chimiques. Le logiciel SEIRICH, développé et mis à disposition gratuitement par l'INRS, est un outil de référence reconnu par les acteurs de la prévention.

Pour une aide méthodologique, il est possible de s'adresser aux intervenants en Santé au Travail de PREVEAM.

4. Plan d'actions de prévention



L'évaluation des risques doit être suivie par la recherche de solutions les plus adaptées pour les supprimer ou les réduire. Ces solutions doivent être classées en fonction de leur efficacité attendue, leur stabilité dans le temps, leur coût, leur délai de mise en œuvre...

Elles doivent ensuite être planifiées, mises en œuvre et suivies dans le temps.

La mesure de prévention la plus efficace, et donc à privilégier, est la suppression de l'agent chimique dangereux ou sa substitution par un agent non ou moins dangereux. Lorsque cela n'est pas possible, d'autres mesures peuvent être prises visant à diminuer l'exposition des salariés au produit considéré, ou à diminuer son dommage potentiel. Elles doivent être d'ordre organisationnel, technique et humain (formations, consignes...).